

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Plan Local d'Insertion à l'Emploi (PLIE) de l'Agglomération - Partenariats 2012-2014 avec la Communauté urbaine de Bordeaux - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les Plans Locaux pour l'Insertion et pour l'Emploi sont plus de 200 en France, dont quinze en Région Aquitaine. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a confirmé et renforcé la légitimité de ces démarches collectives. L'élaboration et le fonctionnement d'un PLIE sont financés principalement par les collectivités locales et le FSE (Programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi 2007-2013), auxquels s'associent d'autres partenaires.

Au niveau de la CUB, les 6 PLIE de l'agglomération couvrent 92% de notre territoire (en nombre d'habitants). Ils accueillent et accompagnent 3 700 personnes chaque année. Ils concourent à la reprise d'emploi de leurs bénéficiaires à hauteur de 50 % de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes ou certifiantes) et de 42% de sorties dans l'emploi durable.

Les PLIE ont tous pour objectif de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui connaissent des difficultés. Ils mobilisent pour cela un ensemble d'acteurs : institutions, organismes de formation, organismes d'aide à la création d'entreprise, structures d'insertion par l'activité économique, associations, entreprises... Par l'aide à la définition d'un projet professionnel et à la mise en place de parcours d'insertion individualisés, les PLIE permettent de construire le retour progressif à l'emploi et à l'autonomie.

Par ailleurs, les PLIE ont acquis une expertise pour gérer des dispositifs. Ils sont aujourd'hui les partenaires reconnus par les donneurs d'ordre (bailleurs sociaux, villes et autres collectivités). Les PLIE viennent en appui des maîtres d'ouvrages pour accompagner les entreprises dans l'exécution des clauses, pour mettre en place l'ingénierie sociale nécessaire (positionnement de candidats, suivi, lien avec les structures de l'insertion par l'activité économique, conseil aux entreprises, montage d'actions de formation et de pré-qualification...), et pour contribuer à évaluer le dispositif en produisant un reporting des actions d'insertion.

Par délibération N°2009/0754 du 6 novembre 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a acté un partenariat technique avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dans le cadre de la mise en oeuvre des clauses sociales dans ses marchés publics. Ce partenariat est encadré par des conventionnements pluriannuels 2009-2011 avec chacun des 6 PLIE de notre agglomération. Ces partenariats sont axés sur l'ensemble des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion de publics en difficulté menées dans le cadre des chantiers avec clauses sociales de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Il est proposé de reconduire, pour la période 2012-2014, les partenariats initiés et ainsi permettre la continuité des actions menées par les 6 PLIE conjointement avec notre établissement.

1 - Présentation des 6 PLIE de la CUB : bilans 2011 et programmes d'action 2012

Le PLIE de Bordeaux porté par la Maison de l'Emploi créée en 2011, est le plus important d'Aquitaine en terme de capacité d'accompagnement de l'ordre de plus de 1 000 personnes chaque année, et présente une capacité d'ingénierie de projets en constante augmentation (48 projets menés à bien en 2008). Des partenariats forts, avec des établissements médico-sociaux comme le CHU et l'Institut Bergonié ou avec des clubs d'entreprises du territoire, sont développés afin de permettre aux personnes accompagnées de retourner à l'emploi. Les objectifs du PLIE sont triples : accompagner et mobiliser le public ; animer le territoire ; répondre aux besoins des entreprises. Pour l'année 2008, les personnes accompagnées par le PLIE de Bordeaux ont réalisé plus de 3 000 actions dont 1 480 contrats de travail.

Le PLIE de Bordeaux travaille à l'introduction de clauses en faveur de l'emploi dans les marchés publics depuis 1998. A ce titre, il a participé à la rédaction du nouveau code des marchés publics et à l'introduction de l'article 1 conférant un cadre légal à cette action. Le PLIE de Bordeaux a co-animé avec les services de la CUB la mise en place de la clause notamment pour les travaux du Pôle intermodal St Jean et l'immeuble de la CUB. Ces opérations ont été l'occasion de développer un partenariat inter PLIE et de réaliser des sessions de pré qualification pour les publics.

En 2011, le PLIE a poursuivi la gestion de la clause d'insertion sur l'opération de l'hôtel de la CUB et de différentes opérations (bouchon ferroviaire, travaux de voirie...) ; pour des opérations d'intérêt communautaire dont la réalisation est localisée sur Bordeaux.

Trois marchés de travaux dont la rénovation de l'Hôtel Communautaire ont permis d'effectuer 16 000 heures sur 42 mois (démarrage fin 2009), également, les opérations commencées en 2008 (Pôle multimodal Saint Jean, Parc relais Brandenburg, Marché d'enquête ménage/tram) ont permis de réaliser au total 29 072 heures dont 11 554,3 heures sur l'année 2011. 13 entreprises ont été mobilisées et 48 personnes concernées par le dispositif clause insertion en 2011 dont 30 résidents en quartier ZUS/CUCS. 42 étaient salariés en mission intérim de 3 mois et 7 ont bénéficié de contrats de professionnalisation de 18 mois. Après un suivi effectué sur 6 à 12 mois du public bénéficiaire de la clause insertion, 40 personnes sont maintenues dans une activité professionnelle et sur un parcours de formation qualifiant.

En 2012, le Programme d'actions du PLIE de Bordeaux, inscrit aux contrats de co-développement pour la période 2012-2014, Fiche n°0079, est le suivant :

- les parcours formation en faveur de l'alternance, l'organisation de stage en entreprise et la régulation d'ateliers de soutien.
- le placement à l'emploi, opération éligible à la mesure 312 du FSE 2007-2013 visant à renforcer les possibilités d'accéder à un emploi durable des participants PLIE.
- l'action de préparation et de placement en emploi, située en fin de parcours d'insertion ou en cours de parcours PLIE, permettra l'accompagnement vers un emploi durable
- l'action Booster TRE permet de maintenir la mobilisation et cible les personnes autonomes
- la préparation aux entretiens d'embauche : propose une pédagogie basée sur le professionnalisme
- l'accompagnement à la recherche active d'emploi : prospection sur le marché caché, proposition d'offre d'emploi en CDI ou CDD de plus de 6 mois et suivi en emploi.

Le PLIE Portes du Sud a débuté son activité en juin 2007. Il intervient sur les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon. Le PLIE compte 60,25% de demandeurs d'emploi de longue durée et 62,55% de minima sociaux dont 42% de bénéficiaires du RMI.

Il s'est engagé dès le deuxième semestre 2008 dans une démarche de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics. Il a débuté par le suivi des clauses sociales des marchés de la CUB, puis par la mise en place de la clause pour des marchés de Domofrance et Aquitanis, société avec laquelle il a passé une convention. Par sa capacité à accompagner les publics, à les

professionnaliser et à assurer leur suivi en entreprise, le PLIE commence à être identifié comme un partenaire essentiel pour la mise en oeuvre de la clause.

En 2011 l'accompagnement des participants s'est poursuivi avec 2,7 ETP puis 3 ETP, les relations avec les entreprises avec 0,6 ETP et 0,4 ETP pour la clause sociale. Les autres opérations destinées aux participants sont ponctuelles en fonction des besoins repérés par les référents et mobilisent des heures travaillées sur une période donnée avec l'application d'un taux d'affectation. 50 personnes ont pu bénéficier du dispositif clauses d'insertion.

En 2012, le PLIE Portes du Sud poursuivra la mise en oeuvre et le suivi de la clause sociale de l'insertion sur les marchés publics de la CUB (programme de construction de logements, rénovations, chantiers d'espaces verts et nettoyage de locaux) sur le territoire du PLIE (ingénierie de projet, études des besoins des entreprises en salariés sur les postes de la clause, sélection des candidats, contrats d'embauche, de formations, suivi des salariés sur les chantiers...)

Le PLIE des Graves, porté par l'association ADELE, couvre un territoire comprenant 14 communes et 60 000 habitants. La structure accompagne vers l'emploi durable en moyenne 580 participants par an, habitants de Bègles ou de la Communauté de Communes de Montesquieu notamment les demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires définis par le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Bègles.

Le PLIE des Graves a pour objectif de tendre vers 50% de sorties positives dont 42 % en emploi durable et 8% en formation qualifiante. Il propose à ses participants, un accompagnement renforcé vers l'emploi réalisé par cinq référents détachés par le CCAS, le centre social et culturel, Pôle emploi, la Communauté de Communes de Montesquieu et la Mission locale des Graves. Le PLIE développe de nombreuses actions de partenariat avec le tissu économique local, grâce à l'intervention de deux chargées de relation entreprises et de deux chargées de mission clause d'insertion. Il soutient des actions d'insertion par l'activité économique notamment deux chantiers d'insertion, et également des actions de formation et de développement de la mobilité pour ses participants.

Le PLIE des graves assure l'ingénierie, l'interface et la coordination de l'ensemble des acteurs de la clause d'insertion, à la demande du Maire de la ville de Bègles, depuis fin 2003. Il a été désigné le 20 janvier 2006, structure opérationnelle du plan local d'application de la charte nationale d'insertion de l'ANRU, pour les chantiers de l'ORU (opération de renouvellement urbain) du quartier Nord Est de Bègles Yves Farges/Terres Neuves. Depuis avril 2005, des partenariats se sont également mis en place entre le PLIE des Graves et la CUB, le Conseil général de la Gironde, le Conseil Régional Aquitaine mais aussi des bailleurs sociaux comme la SAEMCIB, Domofrance, Aquitanis et Logevie, en vue de les accompagner sur la mise en oeuvre de la clause d'insertion dans leurs marchés de chantiers sur la ville de Bègles.

Le nombre d'heures réalisées est passé de 13 000 heures par an à environ 30 000 heures pour la période de 2011 à 2013. Cette montée en charge d'activité a nécessité la création d'un deuxième poste de facilitateur en 2011 à raison de 8 h/semaine et à compter du janvier 2012 à hauteur de 16 heures/semaine, ainsi que la création d'un poste d'assistante administrative à raison de 8 heures/semaine.

En 2011, 659 participants ont été accompagnés par le PLIE dont 251 nouveaux. 80 personnes ont pu bénéficier de l'action des clauses d'insertion. Le taux de sortie positive est de 48,2 % dont 46 % en emploi durable et 2 % en formation. Parmi les participants accompagnés, 57 % sont des femmes ; 83 % sont chômeurs hors longue durée dont 57 % de femmes ; 37 % sont bénéficiaires de minimas sociaux et de contrats aidés dont 58 % de femmes, 20 % de jeunes dont 47 % de femmes habitent en ZUS. Les publics cibles habitent sur le territoire du PLIE des Graves. Pour la période de 2011 à 2014, l'engagement sur les travaux représente un total de 102 500 heures.

Au titre de 2012, le PLIE des Graves prévoit de réaliser 50 000 heures. Les objectifs du PLIE pour la période de 2008-2014 sont de tendre vers 1694 nouvelles intégrations et accompagner plus de 2 000 participants.

Le PLIE des Hauts-de-Garonne a été créé en mars 2003, porté par l'engagement des élus des communes signataires d'un Protocole d'accord : Ambarès-et-Lagrave, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte-Eulalie, auxquelles se sont associés l'Etat, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde. Cette création s'inscrivait dans la volonté d'agir pour l'emploi en permettant aux personnes rencontrant le plus de difficultés de s'insérer durablement dans l'emploi. Outil de construction d'une politique territoriale en matière d'insertion et d'emploi, le PLIE des Hauts de Garonne a pour adhérents les six communes signataires, qui ont en commun des problèmes sociaux et économiques liés, pour une part importante, à la présence d'habitats sociaux sur une partie de leur territoire.

Le PLIE a permis à 1 490 personnes d'accéder à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ou à une formation qualifiante, sur la période 2007-2012.

En 2011, le PLIE a mis en oeuvre une communication sur l'ingénierie sociale de la clause d'insertion à destination des partenaires institutionnels, des entreprises et des demandeurs d'emploi du territoire, dans le prolongement des initiatives menées en 2009-2010 grâce à des supports (plaquette de communication, newsletter du PLIE et site internet : www.pliehautsdegaronne.org). Le PLIE a développé un nouveau partenariat avec la commune de Sainte Eulalie dans le cadre d'un projet ANRU, ainsi que l'appui auprès de Bordeaux Euratlantique pour intégrer dans la convention avec l'Etat des clauses d'insertion sur l'ensemble du périmètre OIN, et une démarche d'accompagnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la construction de la LGV. En 2011, la durée des parcours minimum était de 140 heures, pour 80 stagiaires.

L'objectif consistait également à préparer des publics en difficulté d'insertion, à la signature de contrats dans le cadre de la clause d'insertion, à l'acquisition de connaissance de base dans divers corps de métiers du gros œuvre et/ou du second œuvre (maçonnerie, électricité, plomberie ...) à la sensibilisation à la sécurité sur les chantiers et aux gestes et postures.

En 2012, une nouvelle démarche de sensibilisation est envisagée pour la promotion et la présentation de la clause de l'insertion et de l'emploi, vers les Directions Territoriales de la CUB chargées des opérations sur la rive droite.

Le PLIE des Sources existe depuis fin 2004. Il est la traduction de volontés locales fortes de favoriser, par le partenariat, les politiques d'insertion et d'emploi au bénéfice des publics les plus en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. En 2008, 405 demandeurs d'emploi du territoire ont été accompagnés, dont 2/3 de pessacais. Le PLIE des Sources a développé une activité autour de : l'accompagnement renforcé des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, jusqu'à l'emploi durable ; une ingénierie technique et financière dans la mise en oeuvre d'actions structurantes. A cette fin, le PLIE des Sources, depuis 2007, est chargé du suivi sur son territoire d'intervention, des clauses sociales dans les marchés publics : une montée en charge entre 2007 (312 heures d'insertion) et 2009 (20 143 heures d'insertion prévues) est conséquente. Cette progression est due à la volonté des collectivités du territoire : communes de Pessac, Cestas et Canéjan, CUB, Conseil général et Conseil Régional, et au travail de développement et communication vers les autres donneurs tels que Domofrance, Aquitanis, l'Université de Bordeaux.

Des actions d'accompagnement vers l'emploi durable se sont concrétisées à travers 132 intégrations, et l'accompagnement de 389 participants au total. L'animation économique du territoire s'est faite via la mise en place d'une newsletter et du site internet du PLIE « Résurgence ». Une action spécifique « Bâti Action au féminin » a été axée sur l'intégration dans les activités proposées (espaces verts, second oeuvre bâtiment, secrétariat) du public féminin, peu présent dans les chantiers d'insertion, qui se trouve en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Ce programme a débouché sur le recrutement de 6 personnes en CAE sur l'année. En 2011, les axes prioritaires étaient de maintenir le suivi de 277 participants présents au 31 décembre 2010, l'intégration et l'accompagnement vers l'emploi durable (42 %) ou l'accès à la formation qualifiante (8%) de 160 nouveaux participants, notamment à travers le dispositif de clauses sociales.

En 2012, le PLIE des Sources s'engage venir en appui aux entreprises qui interviennent dans le cadre de chantiers, à faciliter aux côtés des financeurs publics et privés la formation professionnelle, le montage des actions de formation préalables à l'embauche, à conseiller les entreprises sur les modalités de mise en oeuvre des clauses sociales, à mobiliser les outils et les services nécessaires

pour faciliter l'embauche et l'insertion, à participer au comité de suivi d'agglomération mis en place par la Communauté urbaine en juin 2007 et à contribuer à l'évaluation annuelle d'agglomération.

Le PLIE ADSI Technowest a acquis depuis 2001 des savoir-faire dans l'accompagnement des publics en difficulté pour les mener à l'emploi durable et dispose d'un réseau de partenaires économiques privés et des structures d'insertion par l'activité économique. Depuis 2008, le PLIE s'est engagé auprès de bailleurs sociaux et de collectivités pour la mise en oeuvre des clauses sociales et participe à ce titre aux comités de suivi de la CUB. Son territoire couvre les villes de Mérignac, St Médard en Jalles, Le Haillan, Le Taillan Médoc, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, St Jean d'Ilac.

Le PLIE a l'expérience de gérer des clauses sociales sur les chantiers depuis 2003. Il travaille à l'aide de cellules partenariales de repérage du public pour permettre une meilleure fluidité des candidatures au fur et à mesure de l'enregistrement des demandes des entreprises en fonction des démarrages des chantiers. Cette gestion prévisionnelle de candidats permettant par ailleurs de gérer les « défaillances » des personnels retenus. En 2011, le nombre de personnes bénéficiaires de la clause d'insertion était de 20 ETP.

En 2012, le PLIE ADSI Technowest envisage de poursuivre l'engagement pris depuis 2009 auprès des bailleurs sociaux et des collectivités pour la mise en oeuvre des clauses sociales sur les chantiers entrepris sur les communes du territoire communautaire et la participation aux comités de suivi de la CUB.

2 - Budgets pour l'année 2012

Les partenariats entre la Communauté urbaine et chaque PLIE seront encadrés par des conventions pluriannuelles pour la période 2012-2014, qui fixent les montants et les conditions de règlement de la subvention communautaire (articles 5 et 6) pour les années 2012, 2013 et 2014.

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux services d'intérêt économique général, en reconnaissant aux PLIE une mission d'intérêt général et des obligations de service public (accès universel, continuité, qualité, accessibilité tarifaire, protection des utilisateurs). Les communes adhérentes au PLIE ont délibéré afin de reconnaître ce statut spécifique.

Conformément à ce cadre juridique, les subventions de la Communauté urbaine octroyées aux PLIE de l'agglomération constituent une compensation pour le service rendu sur notre territoire, en matière de gestion et d'organisation des parcours individualisés des bénéficiaires, d'accompagnement des employeurs locaux, de mobilisation des structures de l'insertion par l'activité économique (cf activités définies dans l'article 2 des conventions).

Le soutien financier de la Communauté urbaine se déclinera en 2012 de la manière suivante, entre les 6 PLIE :

- PLIE de Bordeaux :

Le PLIE de Bordeaux, porté par la Maison de l'Emploi de Bordeaux, sollicite la CUB à hauteur de 20 000 €, sur un budget prévisionnel estimé à de 2 683 909 € T.T.C en 2012 et détaillé comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Masse salariale chargée	1 207 862	Prestations d'hébergement	102 500
Co-traitance programmation PLIE	20 000	Divers	2 825
Electricité - fournitures	30 000	Aides propres aux salariés	5 000
Sous traitance (personnel)	5 000	Etat	924 461
		Ville de Bordeaux	662 395
Achats	253 200	CCAS de Bordeaux	85 206
Frais fonctionnement	60 000	Conseil Général 33	102 000
Charges	259 056	Conseil Régional	35 000
Loyer	235 136	CUB – clause d'insertion	20 000
Photocopieur	13 540	CUB – autres actions	
		- Salon Alternance	30 000
		- Rencontres Emploi&Handicap	30 000
		- Chantier formation	15 000
		- Plateforme de l'initiative	30 000
Charges copro	16 570	Domofrance	5 000
Entretien des locaux	34 165	UGBPA	30 000
Maintenance informatique	26 132	ADEME	15 000
Assurance	5 500	FSE	589 522
Documentation	43 000		
Formation			
Honoraires	65 000		
Achats - Communication	166 000		
Déplacements	69 000		
Télécommunication	59 000		
Frais bancaires	15 000		
Impôts et taxes	8 000		
Charges exceptionnelles	30 000		
Amortissement	62 748		
TOTAL	2 683 909	TOTAL	2 683 909

- PLIE des Graves :

Le PLIE des Graves sollicite un soutien de la CUB de 10 800 € pour l'année 2012, sur un budget prévisionnel de 1 246 216,30 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	2 566,36	Subventions d'exploitation	
Services extérieurs	8 031,62	Etat CUCS	17 500,00
Autres services extérieurs	316 461,51	Région	24 104,00
Charges de personnel	919 156,81	Région (Clause)	13 088,00
Charges financières		Département	52 553,00
Dotation aux amortissements		CUB clauses sociales	10 800,00
		Commune(s)	350 818,42
		Fonds Européens	559 559,48
		CNASEA (emplois aidés)	150 909,00
		CCAS de Bègles	44 520
		SAEMCIB	14 093

		DOMOFRANCE	7 771,40
		Autres produits	500,00
TOTAL	1 246 216,30	TOTAL	1 246 216,30
Contributions volontaires en nature	109 064,48	Contributions volontaires en nature	109 064,48

- PLIE des Hauts-de-Garonne :

Le PLIE des Hauts-de-Garonne sollicite pour 2012 une aide financière de la CUB d'un montant de 11 000 € sur un budget prévisionnel estimé à 322 342,54 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	62 007,00	Activités annexes	30 253,17
Services extérieurs	25 567,00	Subventions d'exploitation : Etat	21 160,00
Autres services extérieurs	21 492,46	Région	25 980,00
Impôts et taxes	10 029,51	Département	75 803,00
Charges de personnel	194 011,57	CUB	11 000,00
Autres charges de gestion courante	9 235	Autre EPCI	
		Commune	5 800,19
		Organismes sociaux	12 943,91
		Fonds Européens	43 039,87
		Autres	18 837,00
		Cotisations	77 525,40
		Transfert de charges	
TOTAL	322 342,54	TOTAL	322 342,54

- PLIE des Portes du Sud :

Le budget prévisionnel 2012 du PLIE est estimé à 191 610 € T.T.C. Le montant de la subvention demandée à la CUB est de 4 700 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	2 300,00	Subventions d'exploitation :	
Services extérieurs	13 489,00	Région	22 986,00
Autres services extérieurs	31 009,00	Département	33 000,00
Impôts et taxes	2 300,00	CUB	4 700,00
Charges de personnel	142 000,00	Commune(s)	95 447,00
Dotations aux amortissements	512,00	Fonds européens	30 898,00
		Autres	1 000,00
		Produits financiers	579,00
		Transfert de charges	3 000,00
TOTAL	191 610,00	TOTAL	191 610,00
Contributions en nature	69 200,00	Contributions en nature	69 200,00

- PLIE des Sources :

Le PLIE des Sources sollicite la CUB pour un montant d'aide de 9 400 €, sur un budget prévisionnel estimé à 253 797 € T.T.C, détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats et services	51 810	Autre privé	6 270
Charges de personnel	193 440	Fonds européens	42 266
Autres charges de gestion courante	4 747	Subventions d'exploitation :	
Locaux du PLIE	3 800	CUB	9 400
		CUCS	8 000
		Départements	34 965
		Région	34 245
		Communes Direct	109 888
		Communes indirect (locaux)	3 800
		Autofinancement	4 963
Total	253 797	Total	253 797

- PLIE ADSI Technowest :

Le budget prévisionnel du PLIE ADSI Technowest est estimé à 453 298,95 € T.T.C pour l'année 2012 ; le montant de la subvention demandée à la Communauté urbaine est de 12 100 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	4 500,00	Région	36 193,00
Entretien et réparation	22 602,78	Département	66 045,00
Assurances	2 000,00	CUB	12 100,00
Divers	400,00	Commune(s)	215 158,00
Autres services extérieurs	47 996,43	Fonds européens	110 443,82
Impôts et taxes	17 101,64	CNASEA (emplois aidés)	13 104,76
Charges de personnel	352 053,10	Autres	254,37
Autres acharges de gestion	6 645,00		
TOTAL	453 298,95	TOTAL	453 298,95

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la demande de reconduction du partenariat technique avec les 6 PLIE de l'agglomération pour la période 2012-2014 selon les axes présentés dans ce rapport, et les demandes de subvention pour l'année 2012 d'un montant total de 68 000 €.

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention de 20 000 € au bénéfice de la Maison de l'Emploi de Bordeaux, établissement public administratif portant l'association du PLIE de Bordeaux, sur la base d'un budget prévisionnel de 2 683 909 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 10 800 € au bénéfice de l'Association pour le Développement Local et d'Emploi, portant le PLIE des Graves, sur la base d'un budget prévisionnel de 1 246 216,30 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 11 000 € au bénéfice de l'association PLIE des Hauts-de-Garonne, sur la base d'un budget prévisionnel de 322 342,54 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 4 700 € au bénéfice de l'association PLIE Portes du Sud, sur la base d'un budget prévisionnel de 191 610 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 9 400 € au bénéfice de l'association pour la gestion du PLIE des Sources, sur la base d'un budget prévisionnel de 253 797,00 € TTC.

L'attribution d'une subvention de 12 100 € au bénéfice de l'association PLIE ADSI Technowest, sur la base d'un budget prévisionnel de 453 298,95 € TTC.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisée à signer les conventions financières pluri-annuelles 2012-2014 ci-annexées, destinées notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

Article 3 :

La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 25 JUILLET 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2012</p>

M. FRANCK MAURRAS